

**Décret n° 97-45 du 21 janvier 1997 relatif aux modalités des élections aux différents conseils de l'ordre national des masseurs-kinésithérapeutes et au ressort territorial des conseils régionaux de cet ordre**

21/01/1997

**Abrogé par le décret n° 2006-270 du 7 mars 2006, article 4.**